

ADYS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 7 700 €

3 Chemin du Jubin
MINI PARC 2.0 - Bâtiment 2
69570 DARDILLY

421 613 704 RCS LYON
SIRET 421 613 704 00046

TEXTE DE LA DECISION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS

SOUMIS ET APPROUVE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 8 AVRIL 2026

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à la somme de 94 573,39 €, de la manière suivante :

- aux actions à titre de dividende, à hauteur de 50 000,00 €,
soit un dividende de 100 € par action,
- le solde, soit la somme de 44 573,39 €,
sur le poste « Autres Réserves ».

L'associée unique décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts et qu'il a été distribué les dividendes, par actions, suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par actions	Autres revenus	
31.12.2024	40 €		
31.12.2023	200 €		
31.12.2022	120 €		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,



SASU A.D.Y.S.

3 chemin du Jubin

Mini Parc 2.0

69570 DARDILLY

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

ALIANZIS CFL
33 rue Pré Gaudry
69007 LYON
Tél. : +33 (0)4 78 61 28 70
lyon@aliantis.net

www.aliantis.net

La Porte de l'Ouest • 169 avenue Charles de Gaulle
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE
Tél. : +33 (0)4 37 41 69 62
tassin@aliantis.net



SAS AU CAPITAL de 60 000 € - RCS 971 507 587 LYON - FR 51 971 507 587
Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon

COMPTES ANNUELS ET ETATS FISCAUX

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.Y.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 3 chemin du Jubin		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 2 1 6 1 3 7 0 4 0 0 0 4 6		Néant ☐						
		Exercice N, clos le, 31122025						
		N-1, 31122024						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 240	15 240		
		Fonds commercial	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	18 178	1 872		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		2 424		
		Participations	CS	CT				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	2 742	2 742			
TOTAL (II)		BJ	BK	38 032	33 418	4 614	5 166	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	628 612	628 612	431 911	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	39 034	39 034	65 436	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	730 354	54 312	676 042	477 768
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 445	8 445	39 819	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	116 652	116 652	207 479		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 667	6 667	7 031		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 529 763	54 312	1 475 452	1 229 442	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 567 796	87 730	1 480 066	1 234 608	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 742	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU A.D.Y.S.		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.700)	DA	7 700	7 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	770	2 059
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	815 411	764 530
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 573	69 593
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	918 455	843 881
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	30 000	30 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	30 000	30 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	72 408	122 781
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	91 823	106 801
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	309 156	82 413
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 768	46 966
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 791	1 765
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	41 667	
TOTAL (IV)	EC	531 611	360 727	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 480 066	1 234 608	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	510 220	288 416
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'**Autorité des Normes Comptables N°2022-06** du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 480 066 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 497 982 euros** et un total **charges** de **2 403 409 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **94 573 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Bâtiments :20 à 50 ans en mode linéaire
Matériel et Outillage :5 à 10 ans en mode linéaire
Matériel roulant :4 à 5 ans en mode linéaire
Mobilier :5 à 10 ans en mode linéaire
Matériel de bureau :5 à 10 ans en mode linéaire
Agencements et installations :10 à 20 ans en mode linéaire

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce nouveau règlement modifie notamment la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges ainsi que certaines règles de classement des produits et charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'application de ce texte constitue un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général. Conformément aux dispositions transitoires, les impacts liés à ce changement de méthode ont été déterminés et comptabilisés selon les principes prévus par le règlement.

Sur cet exercice 2025, il n'y a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et, sur le compte de résultat. L'incidence sur le résultat d'exploitation et sur le résultat courant est nulle.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	15 240					15 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 240					15 240
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 815					4 815
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	14 194		1 041			15 235
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 009		1 041			20 050	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 742					2 742
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 742					2 742
TOTAL		36 992		1 041			38 032

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	15 240			15 240
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 240			15 240
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 485	963		4 449
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	13 100	630		13 730
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 586	1 593		18 178
TOTAL		31 826	1 593		33 418

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 742	2 742	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	730 354	730 354	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 788	7 788	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	657	657		
Charges constatées d'avances	6 667	6 667		
TOTAL DES CREANCES		748 207	748 207	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	72 408	51 016	21 391	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	309 156	309 156		
	Personnel et comptes rattachés	2 918	2 918		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 318	3 318		
	Impôts sur les bénéfices	64	64		
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 368	8 368		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	100	100		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	91 823	91 823		
	Autres dettes	1 791	1 791		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	41 667	41 667		
TOTAL DES DETTES		531 611	510 220	21 391	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		50 333			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	30 000				30 000
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000				30 000
TOTAL GENERAL		30 000				30 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles				